

Bulletin Municipal d'ORTAFFA

Infos & actualités de la Commune d'Ortaffa

mairie-ortaffa.fr

Sommaire

- Édito
- Bilan des investissements
- Opération façade
- Budgets Communaux
- Taxe habitation
- Prélèvement à la source
- Les Ecoles du village
- Travaux en cours et en projet
- Sécurité routière
- Voisins vigilants et solidaires
- Théâtre de l'Olibède
- Médiathèque
- Les Petits Doigts d'Ortaffa
- Cami rando
- Club Amitié Loisirs
- Ortaffa Tonus
- Ambiance d'ateliers
- Association Crématiste Catalane
- Vide grenier
- Déchetterie Elne
- Anciens combattants
- Que es Axo

1^{er} Janvier 2019



Entrée en vigueur
du prélèvement à la source
de l'impôt sur le revenu



100% GRATUIT
VOISINSVIGILANTS.ORG
LE SITE WEB SECURISÉ POUR VOTRE VOISINAGE



- Le plus grand système sécurisé d'alerte
- L'organisation de votre quartier simplifiée
- L'annuaire du voisinage accessible en un clic
- L'outil pour mieux vivre dans son quartier

250 000
foyers inscrits



Inscrivez-vous aussi, un clic suffit !
WWW.VOISINSVIGILANTS.ORG

Ne peut être sur le site public

PARLEMENT
DES ENFANTS



Éditorial

Concilier la Rigueur à l'Investissement !

Le budget primitif présenté en séance du Conseil Municipal du 3 Avril 2018 est le reflet de la politique de rigueur que nous souhaitons poursuivre, afin de permettre le développement harmonieux d'Ortaffa.

Politique de rigueur dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement, mais aussi politique de rigueur dans le choix des investissements: c'est en ce sens qu'a travaillé et continuera à le faire, la commission des finances, dont la réflexion avait été initiée au renouvellement du Conseil Municipal en Mars 2014. Les travaux de la dite commission, menés sous la conduite de Mathieu Baiges et de notre Secrétaire Générale Elisa Cambou répondent à cette attente.

Les taux d'imposition de la Commune, je précise bien qu'il s'agit de la part Communale, n'augmentent pas cette année. Rappelons tout de même que ces taux sont stables depuis plus de 10 ans. C'est la confirmation d'un engagement auquel l'ensemble des élus tiennent particulièrement, notamment dans un contexte économique incertain.

Si 2017 nous a permis la livraison de nos nouveaux ateliers, ainsi que d'une salle de danse; 2018 devrait nous offrir notre centre économique & socio culturel avec à l'étage trois salles de réunion au service de nos associations, la nouvelle salle des mariages et un espace dédié à l'exposition qui pourra être mis à disposition de nos artistes locaux. Au rez de chaussée, une grande salle qui accueillera nombre d'activités (cinéma, théâtre....etc) avec toutes les dépendances pour le rangement du matériel, et l'organisation de repas et autres cérémonies.

La rénovation et l'aménagement d'un parking rue des Corbières, et l'embellissement de la rue du château. Nous n'oublierons pas la démolition de nos anciens lavoirs, avec l'aménagement de quelques emplacements de stationnement (minute) pour faciliter l'accès chez nos commerçants, et notre agence postale communale.

Nous rappellerons également, l'achat de pratiquement tous les véhicules et autre matériel pour que le service voirie et espaces verts, sous la conduite de Benjamin Llong, puisse rendre notre village toujours plus accueillant.

Mais le devenir de notre commune, ce sont également, ces multiples constructions dans nos nouveaux lotissements qui témoignent de l'intérêt que représente Ortaffa au bénéfice de leurs acquéreurs, et donc de nos équipements publics pour diverses raisons, que chacun d'entre nous doit s'employer à valoriser.

Il nous appartient en effet, à nous, forces vives de la commune, de mettre tout en œuvre pour que celles et ceux qui nous ont choisis, trouvent le meilleur accueil, le meilleur service, la motivation nécessaire au développement de notre beau village.

Taux d'imposition

Une gestion rigoureuse des finances permet de ne pas augmenter les taux d'imposition

Taxe d'habitation : 15,90%

Taxe sur Foncier bâti : 24,63%

Taux sur Foncier non bâti : 55,25 %

Bilan des Investissements

De 2014 à 2018

Depuis le dernier renouvellement municipal en mars 2014, où en sommes nous? Ou plutôt, que devient notre village?

Il nous semble utile de rappeler à chacun (e), les principaux investissements réalisés, ou en cours de réalisation.

ANNÉE 2014 TOTAL INVESTISSEMENT : 760 802 EUROS

- Réfection cour école maternelle, double vitrage et volets roulants : 6 700 euros
- Columbariums : 6 790 euros
- Casiers cinéraires : 5 424 euros
- Climatisation école maternelle : 8 676 euros
- Réfection toiture château d'eau : 17 297 euros
- Ravalement, réfection appartement 2 av de la Méditerranée : 19 715 euros
- Acquisition ancien garage Salellas : 550 000 euros
- Réfection voirie avenue du Vallespir : 21 000 euros
- Déplacement répartiteur Télécom anciens lavoirs : 13 400 euros
- Construction trottoir avenue des Albères : 75 300 euros
- Études ancien garage Salellas : 36 500 euros

ANNÉE 2015 TOTAL INVESTISSEMENT : 727 812 EUROS

- Columbariums : 5 700 euros
- Mise en discrétion éclairage public avenue du Canigou : 77 500 euros
- Acquisition véhicules électriques : 32 908 euros
- Démarrage travaux Ateliers Municipaux: 76 000 euros
- Création Aire de jeux et City stade : 240 270 euros
- Traversée du village avenue du Canigou : 273 021 euros
- Curage du réseau pluvial de toute la commune : 22 413 euros

ANNÉE 2016 TOTAL INVESTISSEMENT : 685 826 EUROS

- Création Columbariums : 13 364 euros
- Acquisition Jumper et achat tracteur : 64 812 euros
- Remplacement menuiseries mairie : 25 790 euros
- Climatisation école élémentaire : 14 928 euros
- Ateliers Municipaux : 323 334 euros
- Parking du Souvenir Français : 207 215 euros
- Création forage Aire de jeux: 17 614 euros
- Aménagement Paysager Aire de jeux: 18 769 euros

ANNÉE 2017 TOTAL INVESTISSEMENT : 1 392 117 EUROS

- Vidéo protection école élémentaire : 25 304 euros
- Aménagement du Cimetière, Jardin du Souvenir : 9 100 euros
- Ateliers Municipaux: 706 553 euros
- Centre Économique & Socio-culturel : 347 063 euros
- Travaux éclairage rue du Château : 56 297 euros
- Équipement cantine : 9 100 euros

Suite page suivante

- Travaux de voiries : 139 123 euros
- Rond Point ZAC : 82 177 euros
- Plan Local Déplacement Doux : 19 500 euros
- Équipement matériel espaces verts : 7 000 euros

ANNÉE 2018 TOTAL INVESTISSEMENT : 2 266 500 EUROS

- Rond Point ZAC : 197 000 euros
- Site Internet, conciergerie urbaine au service des administrés : 2 000 euros
- Ateliers Municipaux: 9 100 euros
- Centre Économique & Socio-culturel : 1 660 000 euros
- Travaux rues des Corbières et du Château : 130 000 euros
- Réfection éclairage public avenue de la Méditerranée : 138 000 euros
- Anciens lavoirs : 42 400 euros
- Acquisition de terrains : 48 000 euros
- Miellerie (démarrage) : 40 000 euros

TOTAL INVESTISSEMENT 2014 à 2018 : 5 793 057 EUROS

Nos administrés, résidents (es), auxquels nous devons associer ceux dits secondaires et les vacanciers habitués de notre village, constatent que, jour après jour, mois après mois, Ortaffa se livre au lifting indispensable à son devenir.

Ortaffa change de dimension, Ortaffa, pour nombre de nos institutions deviendra un «passage obligé».

Opération façades

Qu'est ce que l'opération façades ?

L'opération façades est un moyen de bénéficier d'aides financières pour la rénovation de son bien immobilier, afin de mettre en valeur et de conserver le patrimoine bâti.

Cette aide financière est déterminée par la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris en partenariat avec Patrimoine Habitat, selon différents critères.

Qui peut en bénéficier ?

Ces aides sont délimitées par différents critères :

- Le périmètre défini pour cette opération
- La finalité du bien (propriétaire/habitant, propriétaire/bailleur...)
- Les revenus du demandeur

Pour obtenir plus d'informations sur les conditions de cette action, des documents sont à votre disposition à l'accueil de la Communauté de Communes ou à l'accueil de votre mairie, mais aussi en contactant :

Le Bureau d'Etude **Patrimoine Habitat**,
3 impasse Jean Jacques Rousseau à 66000 Perpignan,
Standard : 04 68 34 34 34 - @mail : patrimoinehabitat@orange.fr

Budget Municipal 2018

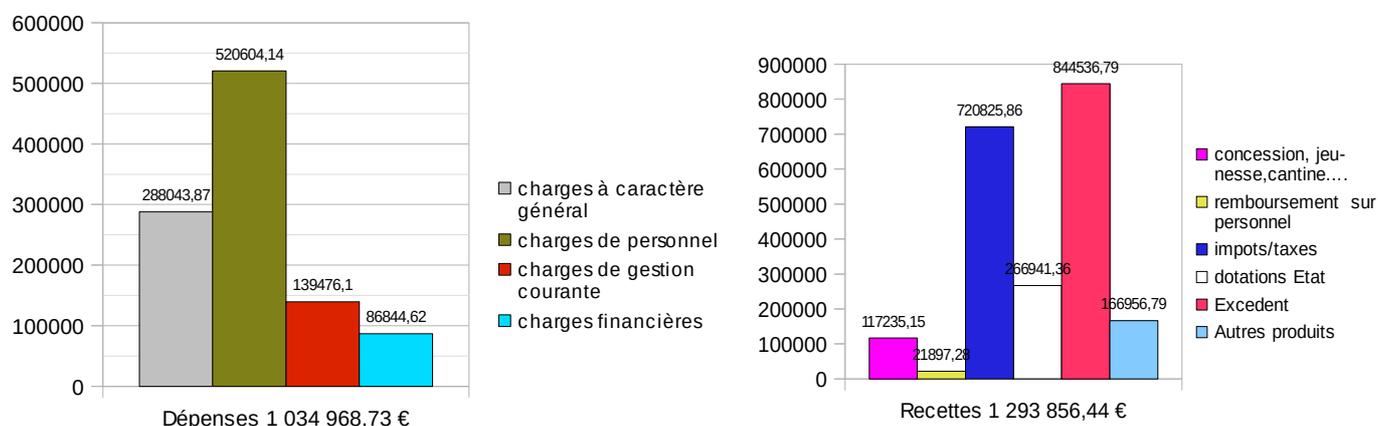
11^{ème} année consécutive sans augmentation des taux communaux d'imposition

Comptes administratif 2017

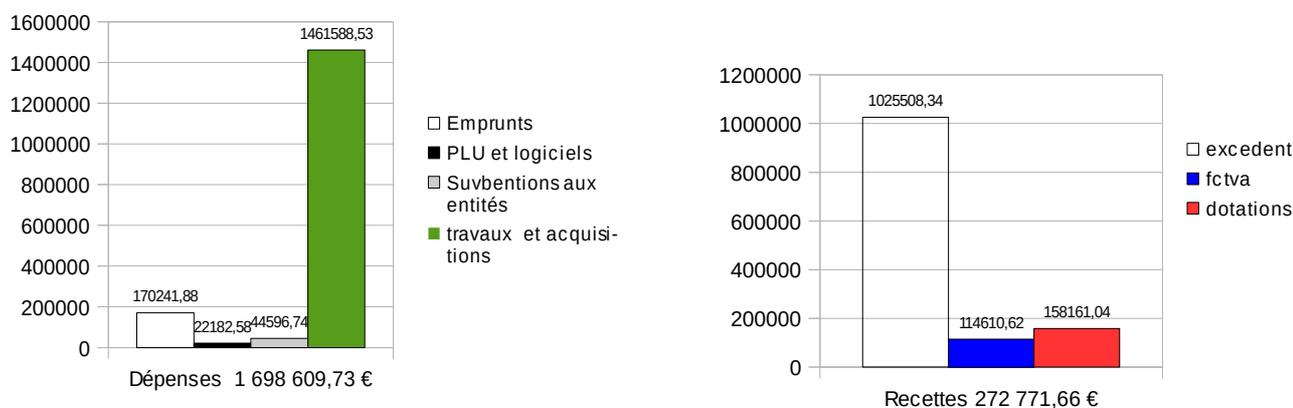
Budget principal, Caisse des écoles et CCAS, sont en parfait accord avec les comptes de gestion 2017 établis par la perception.

Budget principal :	
Excédent :	703 094,77 €
Caisse des écoles :	
Excédent :	3 858, 49 €
CCAS :	
Excédent :	4 434,20 €

FONCTIONNEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2017



INVESTISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2016



Suite page suivante

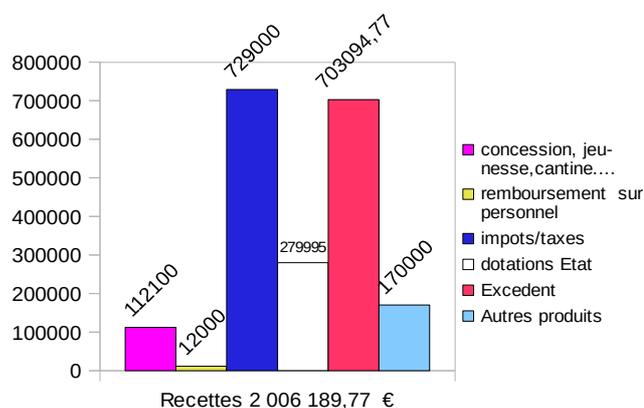
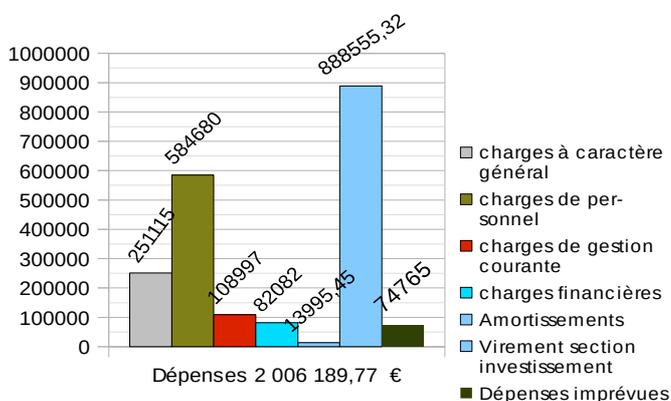
Budgets Primitifs 2018

Un nouveau budget a été créé en janvier 2018, destiné aux locations à caractère commercial

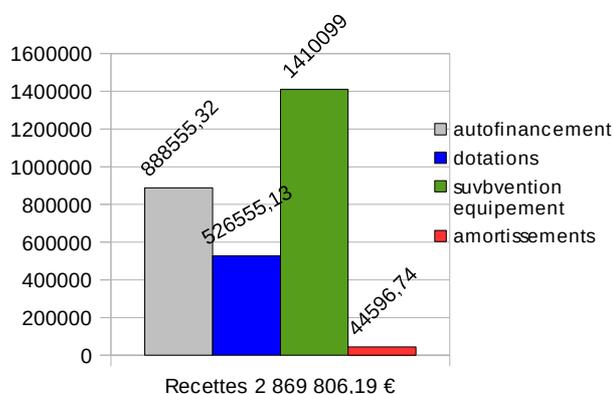
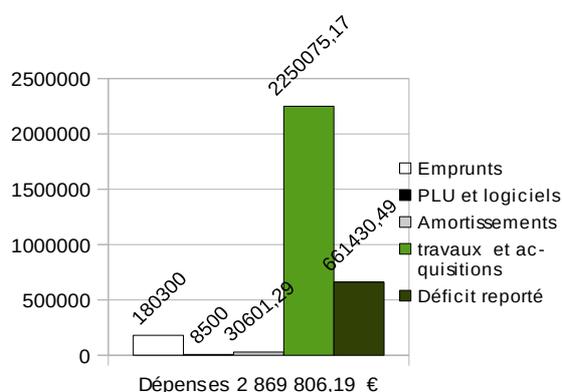
Budget principal :	
Dépenses/Recettes de fonctionnement :	2 006 189,77 €
Dépenses/Recettes d'investissement :	2 869 806,19€
Caisse des écoles :	
Dépenses/Recettes de fonctionnement :	19 157 €
CCAS :	
Dépenses/Recettes de fonctionnement :	4 434 €
Locaux commerciaux :	
Dépenses/Recettes fonctionnement	3000 €
Dépenses/recette investissement	350 000 €

UN BUDGET 2018 DE 4 875 995,96 € (pour rappel celui de 2016 : 4 281 776,82 €)

FONCTIONNEMENT – BUDGET PRIMITIF 2018



INVESTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2018



Taxe d'habitation

Suppression ou dégrèvement

En effet, il est important de parler de dégrèvement et nom de suppression de notre taxe d'habitation pour les trois ans à venir.

Quel est l'objectif ?: 80% des contribuables exonérés avec une mise en place sur trois ans.

Attention, la cotisation peut varier selon deux principes : variation du taux, qui est une décision de la collectivité, ou variation de la base.

L'article 1414 du CGI indique que le montant du dégrèvement est égal à 30% (pour 2018) de la cotisation de la taxe d'habitation de l'année d'imposition.

Pour les collectivités la compensation portera donc sur :

- 1) Compensation sur l'existant,
- 2) Compensation sur l'élargissement des bases,
- 3) Non compensation de l'augmentation du taux,
- 4) Non compensation des modifications d'abattements.

L'article 3 de la loi des finances prévoit un dégrèvement de la taxe d'habitation pour certains contribuables en fonction de leurs revenus:

- 1) 27 000 euros pour une personne seule,
- 2) 43 000 euros pour un couple sans enfants,
- 3) 49 000 euros pour un couple avec un enfant (6000 euros par demi part).

Pour les deux premières demi-parts, le seuil est augmenté à 8 000 euros et 6 000 euros au-delà de 2.

Des aménagements existent sur la limite pour éviter les effets de seuil. Par exemple, si vous êtes célibataire et que vous dépassez le seuil de moins de 1 000 euros, vous aurez une décote partielle sur votre taxe d'habitation.

Une exonération déclinée en % des montants par an:

- 2018 : 30%
- 2019 : 65%
- 2020 : 100%

Simulation : exemple d'un contribuable qui paie 500 euros de taxe d'habitation et fait partie des 80% concernés par la réforme :

- 1) En 2018 : 30% d'abattement, il paiera donc 70% de 500 euros soit 350 euros
- 2) En 2019 : 65% d'abattement, il paiera donc 35% de 500 euros soit 175 euros
- 3) En 2020 il ne paiera plus de taxe d'habitation.

Nous souhaitons que ces quelques explications puissent aider l'ensemble des contribuables à se faire une opinion précise sur leur situation respective; mais aussi vous faire part de la crainte de l'ensemble des collectivités que, malgré l'engagement de nos gouvernants de compenser à l'euro près cet impôt qui depuis sa création a été le socle fondamental de nos investissements, cette réforme viennent pénaliser l'avenir de nos communes.

Vous l'avez compris, un des chantiers important de vos élus sera de maintenir notre capacité d'investissement, de trouver des ressources nouvelles, sans augmentation du taux des impôts locaux.

Prélèvement à la source

Mise en place au 1^{er} janvier 2019

Le prélèvement à la source, qu'est ce que c'est ?

Aujourd'hui l'impôt sur le revenu est déclaré, calculé et payé dans l'année suivant la perception de ce revenu.

Le principe général de cette réforme est qu'avec le prélèvement à la source, l'impôt est payé au moment où le revenu est perçu.

Le prélèvement à la source, concrètement ?

Si vous êtes salarié ou retraité, l'impôt sera collecté par votre employeur ou votre caisse de retraite selon le taux de prélèvement calculé par l'administration fiscale à la suite de votre déclaration annuelle. Le prélèvement s'appliquera au **montant net imposable** à l'impôt sur le revenu et sera visible sur votre fiche de paie.

Si vous êtes travailleur indépendant, agriculteur ou bénéficiez de revenus fonciers, vous paierez l'impôt sur le revenu correspondant par des acomptes prélevés directement par l'administration fiscale sur votre compte bancaire selon le taux de prélèvement calculé par l'administration fiscale à partir de votre déclaration annuelle.

Vous aurez la possibilité de moduler ce taux d'imposition en ligne sur le site **impots.gouv.fr** si votre situation change en cours d'année (modification des revenus ou de la situation de famille).

Le prélèvement à la source, et les impôts de 2018 ?

Pour éviter un double prélèvement en 2019 (sur les revenus perçus en 2018 et sur les revenus faisant l'objet d'un prélèvement à la source en 2019), un crédit d'impôt appelé CIMR sera accordé sur les revenus non exceptionnels perçus en 2018 entrant dans le champ du prélèvement à la source.

Les revenus exceptionnels de 2018, ainsi que certains revenus non concernés par le prélèvement à la source (par exemple les plus-values mobilières et immobilières), resteront imposés.

Le prélèvement à la source, qui peut me renseigner ?

Via internet : <https://www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source>

Par téléphone : 0811 368 368 – ligne de l'administration fiscale dédiée exclusivement au prélèvement à la source

Cantine Scolaire

Rentrée scolaire 2018/ 2019

Nous rappelons aux parents que **l'inscription en cantine n'est pas automatique**. Il convient de réinscrire votre enfant pour la rentrée prochaine.

Pour cela, merci de vous présenter à la mairie du **1 au 30 juillet 2018** avec le carnet de santé de l'enfant, un rib (pour les prélèvements automatiques) ainsi que le paiement en espèces ou chèque pour le mois de septembre.

Rentrée scolaire 2018/2019

Les effectifs se maintiennent, aussi bien au primaire, qu'à la maternelle.

La prévision des effectifs de la maternelle est de 60 enfants, ce qui laisse espérer le maintien de la 3ème classe dont l'ouverture avait été obtenue en Septembre 2017.

La prévision des effectifs à l'élémentaire est de 99 enfants , permettant également le maintien des 4 classes.

La décision de l'inspection concernant le maintien des classes ne sera connue qu'en septembre 2018.

Le Parlement des Enfants

Prix académique pour les élèves d'Ortaffa

La classe de CM1/CM2 de Christophe PELISSIER s'est inscrite au concours du Parlement des enfants sur le thème, cette année, de la protection de la biodiversité.

Pour participer à ce concours, chaque classe de CM2 qui le souhaite doit envoyer un dossier de candidature expliquant son projet. Une seule classe est retenue par circonscription par l'inspecteur d'académie et le directeur académique des services de l'éducation nationale. Les dossiers des classes présélectionnées au niveau départemental sont ensuite transmis au référent "mémoire et citoyenneté" chargé de la coordination académique de cette opération. Ensuite, le jury académique se réunit et choisit, pour l'académie, une seule proposition de loi qui sera envoyée pour être soumise au vote du jury national qui ne sélectionnera que 4 projets qui seront alors soumis au vote final. Ce sont les classes qui ont participé au concours qui éliront par voie électronique la proposition de loi du Parlement des enfants de l'année.

C'est un parcours difficile et la première étape a été validée car le projet de loi de la classe a obtenu le prix académique.

Deux autres étapes sont encore à franchir : début mai, le jury national sélectionnera les 4 meilleures propositions de loi qui seront alors mises en ligne sur le site du Parlement des enfants afin que les classes ayant participé au concours puissent choisir celle qui leur semble être la meilleure. La classe qui aura recueilli le plus grand nombre de suffrages sera invitée à l'Assemblée Nationale pour la remise de son prix.

Bien que les résultats ne soient pas encore connus, M. Pélissier a, toutefois, souhaité organiser un voyage à Paris pour récompenser le travail de ses élèves. Ainsi la classe de CM1/CM2 partira les 5 et 6 Juin 2018 à Paris, avec un beau programme, dont la visite de l'Assemblée Nationale.

La municipalité soutient ce projet et félicite déjà l'ensemble des élèves et leur enseignant pour cette belle performance en apportant une aide financière couvrant la quasi totalité des frais du voyage.

Un remerciement particulier à Christophe Pelissier ainsi qu'à Sébastien Cazenove, notre député, qui chaperonne la classe dans ce concours. Il est venu à l'école rencontrer les élèves et les a accompagnés lors de la visite de l'aquarium à Banyuls sur Mer.

Toutes nos félicitations pour ce beau parcours et rendez vous dans le prochain BMO pour le résultat final.

Travaux en cours et en projet

La commune s'est engagée dans des travaux de réaménagements de l'espace public. Ortaffa se doit d'être une commune moderne et dynamique afin d'être agréable à vivre au quotidien pour l'ensemble de ses habitants. Certains des travaux en cours sont maintenant en voie d'achèvement et nous vous remercions pour votre patience.

AVENUE DE LA MÉDITERRANÉE

La mise en souterrain du réseau électrique et la pose des gaines télécoms sont pratiquement terminées. L'aménagement et la mise en sécurité définitive de l'avenue se fera sur une prochaine tranche en 2019-2020.

ANCIENS LAVOIRS

La démolition des anciens lavoirs et l'aménagement des places de parking sont achevés. Reste à poser prochainement une rambarde de sécurité. Pour information, ces places sont à DURÉE LIMITÉE. Ces stationnements 'minute' seront réservés aux usagers des commerces et de la Poste. Des disques de stationnement seront mis à la disposition du public.

RUES DES CORBIÈRES ET DU CHÂTEAU

Environ une cinquantaine de places de parking ont été créées sur l'ensemble de ces rues ; des panneaux de signalisation seront posés dès la fin du chantier du centre économique et socio-culturel. Pour rappel, la rue des Corbières et la rue du Château seront en sens unique à partir du CESC jusqu'à la résidence HLM du Château.

CENTRE ÉCONOMIQUE ET SOCIO-CULTUREL

Malgré les intempéries, la réhabilitation de l'ancienne cave viticole se poursuit dans le planning prévu. Actuellement, la réfection du toit est en cours ; les crépis sont réalisés dans le respect du travail et des matériels utilisés par nos anciens. La construction du bâtiment annexe, jouxtant les ateliers municipaux et la tour de la cave, débutera à partir du mois de mai. Ces locaux accueilleront au rez-de-chaussée, les cuisines et les espaces de stockage du matériel (table, chaises, etc...) du CESC. L'étage sera dédié à une belle salle de réunions et de conférences.

ZAC Castell de l'Hortus

Le rond point desservant le lotissement est maintenant en service. Le lotissement a été livré en janvier et 80% des parcelles ont d'ores et déjà été vendues. Des nombreuses constructions sont actuellement en cours.

ROUTE DE BAGES/MONTECOT

La route reliant le village à partir du passage à niveau n°3 (D49) à la D8 est passablement dégradée, des travaux de réfections de la chaussée vont prochainement commencer afin de sécuriser la circulation des usagers.

LES ESPACES VERTS

Un planning de réaménagement des espaces verts de notre village est en cours de réalisation, et nous l'espérons, sera terminé d'ici deux ans.

En effet, il est de notre devoir de repenser la taille et la mise en forme spécifique de nos espaces existants par l'installation de paillage pour éviter la levée des mauvaises herbes et la pose de broyat pour conserver l'humidité. Des semis de fleurs de prairies ont été effectués, et viendront compléter notre démarche en faveur de la biodiversité, en alimentant abeilles et oiseaux, mais aussi en diminuant les interventions de nos agents.

Pour la création des futurs espaces verts, une réflexion est aussi en cours pour le choix préférentiel d'essences méditerranéennes, peu consommatrices en eau et en entretien.

Voilà une démarche Municipale qui, nous l'espérons, sera copiée par nos administrés,

Vitesse et précipitation

La sécurité routière doit être l'affaire de tous



A la demande de la Préfecture, un élu, M. Jacky Malléa, a été désigné référent « Sécurité routière » dans notre village. Convoqué par Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales il a participé à la première réunion de travail sur ce sujet important.

Un constat a été établi, faisant ressortir que, dans notre département, durant l'année 2017, 72 000 infractions ont été commises, dont 37 000 dues à la vitesse.

Était présent à cette réunion, un délégué interministériel à la sécurité routière qui a développé les mesures prises par le Premier Ministre dans un plan intitulé « Sauvons plus de vies sur nos routes ».

Un comité départemental a été créé afin de travailler régulièrement sur ce grave problème.

Dans un premier temps, la mesure phare est la diminution de la vitesse sur les routes de 90 à 80 km/h qui sera instaurée au 1 juillet 2018.

Ensuite, viennent l'accroissement des contrôles et l'amplification des sanctions. Et, pour ce faire, le gouvernement va anticiper la mise en place des nouvelles technologies au service de la sécurité routière : il mettra en place des modalités de contrôle et sanctions automatisées concernant, la vitesse autorisée, le stationnement sur les trottoirs et le respect de la priorité de traversée des piétons, mais aussi les infractions commises par l'utilisation du téléphone au volant.

Au niveau de notre village, nous avons abordé le problème, sur le dernier bulletin municipal. Force est de constater que certains n'en tiennent toujours pas compte. Nous rappelons que la municipalité est très consciente du danger provoqué par des conducteurs, certes peu nombreux, mais irresponsables. La vitesse de circulation dans notre village est déjà limitée partout à 30 km/h, sauf dans le centre historique, dans la partie *espace partagé* où il ne faut pas dépasser 20 km/h.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter ce document sur le site officiel :
[http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2018/01/dossier_de_presse - comite interministeriel de la securite routiere - mardi 9 janvier 2018.pdf](http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2018/01/dossier_de_presse_-_comite_interministeriel_de_la_securite_routiere_-_mardi_9_janvier_2018.pdf)

Ortaffa village à 30 km/h



Sécurité

ORTAFFA devient Mairie Vigilante et Solidaire!

Pour maintenir l'image d'un village tranquille à la campagne, la municipalité d'Ortaffa a souhaité, en complément de son engagement avec la participation citoyenne, adhérer au dispositif de voisins vigilants et solidaires. L'objectif est de créer des liens privilégiés entre la Mairie et ses administrés sur les thèmes importants que sont la sécurité et le vivre ensemble.

Devenir Voisin Vigilant et Solidaire, c'est avant tout aller vers l'autre et créer de véritables liens de voisinage.

La plateforme Voisins Vigilants et Solidaires est un site web communautaire **gratuit** permettant de mettre en relation les habitants d'un même village en s'inscrivant simplement sur **www.voisinsvigilants.org**

Vous pourrez ainsi partager des informations, publier des annonces, faire connaissance avec vos voisins. Ou encore, recevoir **des alertes** de la mairie qui permettront de prendre les mesures nécessaires selon la situation (alerte cambriolage, alerte météo, information trafic, informations pratiques, événements...). Vous allez créer un cadre de vie agréable où le partage, l'entraide et la solidarité seront les valeurs essentielles de votre communauté.

Si vous n'avez pas internet, pas de panique ! Il suffit qu'une personne de votre entourage fasse la démarche de vous inscrire sur le site et vous pourrez ensuite envoyer des alertes et en recevoir sur votre téléphone portable.

Ce dispositif est complémentaire de la participation citoyenne et les référents déjà en place seront encore plus efficaces grâce à cette plateforme interactive.

Ce que vous devez faire pour adhérer à ce dispositif :

- allez sur le site www.voisinsvigilants.org
- inscrivez vous en allant sur l'onglet **Inscription**
- puis suivez les instructions.



Une fois inscrit, vous découvrirez les autres membres du village et pourrez ainsi échanger, communiquer et partager.

La Mairie a également déjà un compte et publiera régulièrement des mini flash info sur différents thèmes en complément de la diffusion d'alertes (mail/sms)

Pour tout renseignement ou information, n'hésitez pas à venir à la Mairie.

Enregistrez dès maintenant le numéro **06 47 49 26 26** (non surtaxé) qui vous permettra d'**envoyer des alertes directement par SMS** qui seront reçues instantanément par tous les voisins vigilants et solidaires d'Ortaffa et par la mairie.

Soyez rassurés, vos données personnelles ne sont pas communiquées, sauf si vous donnez votre accord. Seuls les habitants d'Ortaffa ont le droit de s'inscrire sur cette plateforme. Une vérification est faite à chaque inscription évitant ainsi l'accès à des personnes mal intentionnées.

Théâtre de l'Olibède



La saison des représentations du spectacle de "Marguerite & Co" s'est terminée à Corneilla del Vercol. La première avait eu lieu à Ortaffa au mois de Juin ensuite la Troupe s'est produite à Montescot et à Elne avec tout autant de succès.

Un nouveau spectacle est en projet, des textes vont être sélectionnés et organisés autour d'un fil conducteur par notre Metteur en Scène Catherine LAURENT.

Nous espérons faire une représentation de ce prochain spectacle à Ortaffa dans la salle en cours de construction.

C'est le bon moment pour rejoindre la troupe (particulièrement vous, Messieurs).

Renseignements : Viviane CAUBEL 06 08 61 93 14 / Danielle FIGUERES 04 68 37 91 84

Médiathèque d'Ortaffa

Conditions d'inscription

Cotisation annuelle : 6 euros pour les adultes

Inscription gratuite pour les moins de 18 ans (sur présentation d'une pièce d'identité et en présence d'un parent).

Une fois la cotisation acquittée, tous les prêts sont gratuits.

Le prêt :

1 nouveauté par support et par carte et 10 livres, 4 revues, 5 CD et 3 DVD par carte.

La durée maximale de prêt est de 1 mois pour les livres, hors nouveautés, et de 2 semaines pour les autres catégories (nouveautés livres, revues, CD audio et DVD)

Jours et heures d'ouverture : Mardi, mercredi et vendredi de 15h à 18h

Un poste informatique est à disposition avec un accès internet gratuit.

Vous pouvez consulter notre catalogue, votre compte abonné, réserver, faire des suggestions d'achats, sur le site : médiathèques66 (penser à sélectionner Albères Côte Vermeille Illibéris)

Des animations sont prévues tout au long de l'année pour le plaisir des petits et des grands.

Tous les deux mois une sélection de nouveautés romans jeunesse et adultes, albums enfants, BD adulte et jeunesse, vient compléter les rayons.

Coordonnées :

1 rue des écoles – 04 68 39 81 49 – médiathèqueortaffa@gmail.com - Contact : Corinne FAUQUET

Les Petits Doigts d'Ortaffa



Les petits doigts s'activent toujours les jeudis, à partir de 14 heures, dans les locaux de l'ancienne école, ainsi que toute la journée, le premier jeudi de chaque mois.

Les cartons sont découpés, assemblés, collés et décorés. L'ambiance règne autour des cutters, tissus, colle, etc.

En ce moment, l'effervescence est à son comble, car une exposition est prévue. Elle aura lieu le samedi 16 juin 2018, à la salle du clocher. Une information sera faite, par voie d'affiches et tracts dans les boîtes à lettres.

Pour tout renseignement : 04 68 87 06 89



Cami Rando

Cami Rando a repris ses activités le 9 janvier 2018 après une pause pour les fêtes de fin d'année. La première randonnée de l'année a eu lieu dans le secteur de Caudies de Fenouillèdes. La Marche Nordique a repris ses activités le 10 janvier 2018.

Le 12 janvier, les adhérents ont dégusté la traditionnelle galette des rois, salle du clocher, à Ortaffa. Le 8 avril, les adhérents qui le souhaitent, pourront participer à la 25^{ième} édition de la fête de la randonnée du Comité Départemental des Pyrénées Orientales organisée par Argelès sur Mer sur le site de Valmy.

Le 31 mai, Cami Rando se déplacera à St Polycarpe dans le secteur de Limoux pour randonner avec ses Amis du club de l'Aude, les Pompils Aguérirts et partager cette journée de rencontre et d'amitié.

Les 12, 13, et 14 juin, Cami Rando se déplacera 3 jours dans le Cantal. Le vendredi 22 juin, les adhérents de Cami Rando se retrouveront pour un déjeuner qui clôturera la saison 2017/2018.

Notre site : <http://camirando.blogspot.com/>

A bientôt sur les sentiers

Le Bureau



Club Amitiés et Loisirs

Comme à l'accoutumée, les adhérents du club amitié et loisir se retrouvent les jeudis deux fois par mois à la salle du clocher de 14h à 17h pour partager le traditionnel gouter loto.

Venez nombreux, le meilleur accueil vous sera réservé !

Association Ortaffa Tonus

C'est le retour des beaux jours ... l'occasion parfaite de reprendre le sport !

Les cours de gymnastique volontaire ont lieu le mardi et le jeudi, de 19h15 à 20h15, à l'ancienne école primaire d'ORTAFFA.

Venez partager avec nous des cours dynamiques et variés de fitness, dans la convivialité et la bonne humeur ! Un cours vous est offert pour essayer. Alors n'hésitez plus et rejoignez-nous.

Avis aux adeptes d'une gymnastique plus douce !

Un nouveau cours de gymnastique douce (Pilates, Body Balance...) sera mis en place en septembre 2018 sous réserve d'un nombre suffisant de participants. Les pré-inscriptions sont ouvertes. Le cours aura lieu soit le mardi de 18h à 19h, soit le mercredi de 17h à 18h. Une feuille de pré-inscription sera disponible en mairie. Vous pouvez également nous contacter par téléphone au 06 89 42 82 64 ou par mail à l'adresse : gymvolontaire-066145@epgv.fr.

On vous attend volontaires et nombreux !!!

Le bureau d'ORTAFFA TONUS.

Association Ambiance d'Ateliers

Le bien être à votre portée

Énergéticienne, Formatrice et Coach de vie....

Soins et formations Reiki, Magnétisme, Lectures Intuitives, Réflexologie Plantaire, Palmaire, Faciale, Acupression, Thérapeute par l'art, Tisserande, Peintre, Bijoux énergétiques de guérison, Bracelets Chemin de Vie....

Je vous rappelle que des stages, des soins dans toutes ces disciplines peuvent être organisés, à la demande. Pour tout contact appelez-moi au 06 22 98 51 73



Association Crématiste Catalane

L'incinération convainc de plus en plus de Français

Selon un sondage Atlantico/Ifop, 49% des Français préfèrent se faire incinérer. Dans notre département, une association milite depuis très longtemps pour cette pratique. Elle a, entre autre, participé activement à la construction du crématorium public de Perpignan.

Pourquoi adhérer à une telle association ? Pour être informé des lois en vigueur. Un fois l'an au cours d'une Assemblée Générale, les nouvelles dispositions en matière d'incinération sont évoquées, ainsi que les prix pratiqués.

Mais surtout, en cas de décès, être adhérent, c'est recevoir, immédiatement, l'assistance d'un(e) professionnel(le) de l'association qui peut, avec la famille, faire toutes les démarches nécessaires, pour que tout se passe le mieux possible. Ensuite, si la famille le souhaite, elle l'accompagnera dans toutes les démarches administratives.

Un délégué de cette association habite Ortaffa. Il est à la disposition de ceux qui désirent en savoir plus : 06 83 98 05 03.

Vide-greniers

Après une année d'absence, le vide-greniers, organisé par le Lions Club Saint Cyprien-Doyen, revient à Ortaffa.

La collaboration entre la municipalité et cette association dure depuis quelques années, en raison du sérieux de cette association. Nous ne citerons pas toutes les actions caritatives entreprises par celle-ci, mais vous pouvez les consulter sur leur site : <https://www.lionsclub-saintcypriendoyen.org>.

Ce sont les nombreux évènements, organisés tous les ans, qui permettent à cette association de financer ses actions. Des familles de notre village sont invitées à participer au Noël des enfants, et un chèque est remis au CCAS.

Pour la municipalité, favoriser l'organisation d'un tel événement est tout naturel. Il se déroulera le **dimanche 3 juin 2018**, autour de l'école élémentaire.

Les inscriptions officielles se feront **le lundi 28 mai de 14h00 à 18h30, salle Venise** (près du Clocher) mais également, ce même jour, **de 11h00 à 12h30, pour les habitants du village.**



Déchetterie d'Elne

L'accès se fait grâce à une carte magnétique nominative

Comment obtenir votre nouvelle carte magnétique ?

Pour les particuliers : Merci de vous rendre à la Communauté de Communes à Argelès munis du formulaire « particuliers » rempli et d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Pour les professionnels : Formulaire « professionnels » à remplir et à rapporter au service Déchets de la Communauté de Communes avec les justificatifs. (uniquement à Argelès et Cosprons)

Pourquoi une carte magnétique ?

La carte magnétique permettra à chacun de préciser, lors de son accès, le type de déchet principalement apporté. Il sera dès lors possible de suivre et de contrôler les quantités régulièrement déposées à la déchetterie.

Comment utiliser cette nouvelle carte magnétique ?

A l'entrée, pour accéder à la déchetterie avec votre carte magnétique, vous devrez :

- avancer le véhicule jusqu'à la borne et y présenter la carte
- choisir le « flux majoritaire » de déchets (par exemple, pour une majorité de déchets verts accompagnés de bois, saisir « déchets verts »)

A la sortie :

- présenter votre carte à la borne et la barrière s'ouvre

Certaines cartes nominatives ont été envoyées à la Mairie. Avant de remplir le formulaire, contactez la Mairie d'Ortaffa au 04 68 22 17 08 pour vérifier si votre carte est disponible.

Les formulaires sont également disponibles à l'accueil de la Mairie.

Association des anciens combattants

PRISONNIERS DE GUERRE - COMBATTANTS ALGERIE/TUNISIE/MAROC – T. O. E MISSIONS EXTÉRIEURES VICTIMES DE GUERRES

ORTAFFA - Chaleureuse rencontre entre AC. PG. CATM

L'assemblée générale statutaire s'est tenue salle du Combattant, le vendredi 2 mars à 15 heures. Elle a pu avoir lieu puisque le quorum a été atteint.

Elle a été cette année marquée par la présence de Raymond PLA, Maire, du Président départemental Jean-Pierre JOUE, du Colonel Christian TALARIE, de Marie VANDELLOS, représentant Jacqueline TURELL, Présidente départementale de la Croix-Rouge Française, de Mireille LANÇON, vice-présidente départementale chargée des veuves, de Christian COMPAGNON, Président du Secteur Bas Tech Réart AC. PG. CATM.

Le Président Claude SALONI ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, en leur disant qu'il est très heureux de retrouver ses amis après une importante opération médicale. « Si je suis là, je le dois au cardiologue, au chirurgien et aux équipes médicales, je les remercie du fond du cœur ». Il demande une minute de silence :

- Pour tous les morts pour la France,
- Pour toutes les victimes militaires et civiles du terrorisme, pour tous les OPEX,
- Pour toutes et tous les camarades qui nous ont quittés,
- Pour les victimes du terrible accident de Millas.
- Nous avons une amicale et fraternelle pensée pour les blessés et pour toutes et tous qui sont traumatisés.

Les rapports

Dans son rapport d'activité, le secrétaire adjoint Rolland COSTE a évoqué les événements marquants de la Section durant l'année écoulée.

Le rapport financier a été présenté par le président, le trésorier Louis BERGER étant empêché pour cause de maladie. Une gestion qualifiée par le commissaire aux comptes Rodrigue CALDERON de saine. Il félicite le trésorier et son adjointe Raymonde GUANTER pour la rigueur qu'ils mettent en œuvre pour la tenue des documents comptables.

Le Bureau

Malgré de nombreux soucis de santé et de manque de bénévoles pour assurer la relève, Claude SALONI et son équipe rempile pour 2018. Il est reconduit dans son intégralité.

Notons la rentrée de notre camarade Johan TAISSON comme vice-président.

Les membres réélus se réuniront pour former le nouveau bureau

La parole est donnée

Mireille LANÇON, chargée des veuves, avec conviction, lance un appel à toutes les veuves et épouses d'Anciens Combattants à l'union dans la solidarité.

Le président du Secteur Bas Tech Réart AC. PG. CATM, Christian COMPAGNON se félicite de la bonne marche du Secteur dans la continuité, de l'héritage que lui a laissé Claude SALONI, à qui il a succédé.

Le Colonel Christian TALARIE, figure connue et estimée à Ortaffa, fidèle à la Section depuis 23 années : « J'ai toujours apprécié la solidarité, l'organisation des cérémonies et du devoir de Mémoire avec les scolaires et leurs enseignants, qui malgré les années se déroulent avec la même ferveur.

Jean-Pierre JOUE, président départemental a fait un large tour d'horizon, avec connaissance et compétence sur les droits, les devoirs, la solidarité, le fonctionnement de notre fédération, du groupement régional et départemental, la vie des Sections, qui permettent de rassembler 3352 adhérents(es), regroupés en Section.

Il présente le Bureau départemental qui se dévoue pour la bonne marche de notre association, qui a été créé par l'entraide aux prisonniers de guerre en 1944.

Raymond PLA, Maire, a conclu cette assemblée par ces quelques mots : « Je ne peux pas assister à toutes les assemblées des associations du village, mes occupations ne me le permettent pas, mais si je le peux, à votre assemblée je suis présent, car depuis mon arrivée à Ortaffa, je suis à vos cotés pour ce devoir de Mémoire qu'il faut maintenir pour ne pas oublier toutes celles et ceux qui ont donné leur vie pour notre Patrie, Drapeau et Liberté. Je vous remercie pour ce travail que vous faites ».

Claude SALONI a invité l'assistance à déguster un goûter très convivial

Ce journal est le vôtre. Des idées de rubriques ou d'articles? Vous pouvez contacter la commission communication à la mairie d'Ortaffa ou par courriel. Le comité de rédaction se réserve le droit de publication.

Courriel : contact@mairie-ortaffa.fr - Site de la mairie d'Ortaffa : www.mairie-ortaffa.fr

Directeur de publication : Raymond PLA

Commission communication : Nadine ARNOUX, Mathieu BAIGES, Danielle FIGUERES, Jean-Marc VIDAL.

Conception et réalisation : Mathieu BAIGES

BUREAU 2018

<u>Président d'honneur :</u>	M. Raymond	PLA Maire
<u>Vice-présidente d'honneur :</u>	Mme Jacqueline	PIECHON
<u>Président actif :</u>	M. Claude	SALONI
<u>1^{er} Vice - Président:</u>	M. Johann	TESSON
<u>2^{ème} Vice – Président :</u>	M. Amer	SELMANOVIC
<u>Secrétaire :</u>	Mlle Sylvie	CARBO
<u>Secrétaire adjoint :</u>	M. Roland	COSTE
<u>Trésorier :</u>	M. Louis	BERGER
<u>Trésorière adjoint :</u>	Mme Raymonde	GUANTER
<u>Comité de gestion :</u>	M. Guy	BENS
	M. Alexis	BOLDYREFF
	M. William	COLLET
	M. Jacques	DOMINGUEZ
	M. Marcel	GARCIA
	M. Emmanuel	MARTOS
	M. Amer	SELMANOVIC
<u>Porte - drapeaux :</u>	M. William	COLLET (Titulaire)
	M. Claude	CHEVALIER
	M. Rémy	PEREZ
	James	FOIXET
	Laurie	FOIXET
	M. Amer	SELMANOVIC (Commune)
<u>Réviseur aux comptes :</u>	M. Rodrigue	CALDERON
<u>Membres d'honneur :</u>	M. Claude	GROSS
	M. Mohamed	MEZIANI

Croix-Rouge Française

L'antenne de la Croix-Rouge Française remercie les généreuses personnes qui apportent pour les nécessiteux, vêtement, linge et divers, et leur en exprime toute sa gratitude.

Pour les dépôts de divers colis, s'adresser au 04.68.22.17.72



Que es això **Histoire et vélo**

Le canal d'arrosage d'Ortaffa

Son origine remonte au moyen âge. En janvier 1184, Grimal d'Ortaffa autorisa l'Évêque d'Elne à créer à Ortaffa une prise d'eau sur le Tech et un canal sur ses terres, canal conçu pour permettre l'irrigation des terres en aval d'Ortaffa et une partie des terres de la ville d'Elne. Cette autorisation apportera richesse et prospérité mais aussi des problèmes et disputes liés à la gestion de l'eau, chacun devant respecter les règles pour utiliser au mieux les services du canal.

Le canal d'Ortaffa se trouve sur la rive gauche du Tech et se poursuit en direction du canal d'Elne. Du moyen âge au milieu du XIXème siècle, il irrigue les productions de céréales, oliviers, vignes ; les primeurs, en tant que culture intensive, n'apparaîtront qu'à l'époque contemporaine. Depuis le moyen âge, les concessions sont toujours en vigueur.

Le débit des ruisseaux d'arrosage est mesuré en meules, c'est-à-dire une quantité d'eau nécessaire pour mouvoir la meule d'un moulin, le même canal servant à l'irrigation et au moulin : le jour pour l'irrigation des terres, la nuit pour d'autres usages.

La gestion de l'eau est conflictuelle et difficile, mais sans eau il ne peut y avoir de vie. Cette eau a rendu la plaine littorale très fertile avec ses dépôts d'alluvions. Grâce à elle, la production fruitière et légumière s'est développée durant plusieurs siècles.

L'eau qui alimente le Tech pendant 82 kms, offre un débit irrégulier. Sa source est près du Roc Colom (rien à voir avec Christophe) au pic du Costabonne. Les débits les plus importants sont en automne et provoquent des crues dévastatrices. Le fleuve finit sa course en Méditerranée, entre le bocal du Tech et le territoire d'Argelès.

Un autre canal, celui d'Elne prend l'eau à hauteur d'Ortaffa à 7 kms en amont d'Elne. Il longe en grande partie la D40. L'ordonnance de Louis Philippe du 20 mars 1845 régulait son débit attribué à 766 litres seconde. Aujourd'hui on l'estime à 104 l/s à cause du manque de pluviosité.

L'entretien d'un canal était très lourd. Le responsable, le *bannier* était salarié du syndicat. Il arpentait les rives du canal et disposait d'un *casot* (abri), construit sur le canal même ; il surveillait la distribution de l'eau et percevait les amendes en cas d'infraction.

Avant 1940, date de l'*aigat* (crue mémorable) le casot se trouvait très proche de la *resclose* (barrage), permettant d'actionner, depuis l'intérieur, une vanne pour distribuer l'eau. Depuis, le casot a été déplacé à 500 mètres de la prise d'eau actuelle.

La hantise du personnel d'entretien du canal est la perte d'eau, berges mal entretenues, ou vannes fermées.

Au début du XXème siècle, les années de sécheresse mettent en évidence les limites d'utilisation du canal et les forages se multiplient. Le captage de l'eau à Ortaffa se fait grâce au barrage filtrant qui permet d'obtenir une quantité d'eau choisie et dirigée par l'action des « tampes » (vannes) dans le canal. Depuis fort longtemps, pour éviter que les eaux venant du village et de la colline Saint Martin ruissellent vers l'agglomération, un canal de décharge a été aménagé pour que celles-ci soient dirigées vers le Tech, afin d'éviter une catastrophe. J'espère avoir éveillé, par ces informations, votre curiosité sur le canal d'arrosage.

Jo Tubert, un cycliste du terroir.